



Commission Sportive

Le Rheu, le 10 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les correspondants de club

Compte tenu du non-réengagement de deux équipes dans le championnat régional, nous avons repêché les 2 équipes de R3, classées 7^{èmes} lors de la 2^{ème} phase de la saison dernière afin de compléter les poules de la 1^{ère} phase.

Il a également fallu repêcher un 3^{ème} de PR. Les 2 meilleurs 3^{èmes}, l'US GUIPRY-MESSAC 1 et PLOMEUR TT 1 ont refusé ce repêchage. C'est donc l'équipe de BO QUESTEMBERT 1 qui a été repêchée en R3.

En féminines, nous avons eu l'agréable surprise de voir 5 nouvelles équipes s'engager. Les 2 premiers de la 2^{ème} phase de la saison dernière ayant refusé de monter en N3, nous nous sommes retrouvés avec 11 équipes pour la 1^{ère} phase de cette saison. C'était trop pour faire une seule poule de PN et pas assez pour recréer une poule de R1. Nous avons donc dans un premier temps fait 2 poules de PN, une de 6 équipes et une de 5. Hélas, le club de PLESCOP a retiré son équipe et il y aura donc 2 poules de 5 équipes pour la 1^{ère} phase. Ce n'était plus possible de repasser à une poule de 10 équipes car ça aurait posé trop de problèmes au niveau des concordances demandées par les clubs.

A l'issue des 5 journées de poule, nous effectuerons des rencontres aller-retour de classement entre les 2 premiers de poule, les 2 deuxièmes et ainsi de suite. C'est donc l'équipe qui remportera la rencontre entre les 2 premiers qui montera en N3. Ces 2 rencontres de classement auront lieu aux mêmes dates que les 2 dernières journées de régionale messieurs le 1er et le 15 décembre.

Je voudrais maintenant vous faire part de 2 changements dans le règlement du championnat national par équipes. Ce changement s'applique, bien entendu, au championnat régional.

Les 2 équipes ne sont plus obligées d'avoir des maillots de couleur différente.

Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel ou, pour la régionale, si l'équipe visiteuse refuse d'arbitrer, c'est l'équipe recevant qui doit assurer l'arbitrage. Si elle refuse d'arbitrer une partie, le JA peut décider que la partie est perdue pour l'équipe recevant.

D'autre part, je vous rappelle que, depuis la saison dernière, l'utilisation de GIRPE est obligatoire pour toutes les rencontres de régionale. Les résultats doivent être remontés sur SPID avant 20H30 le dimanche. L'utilisation de GIRPE est de la responsabilité du club. Une amende de 30 € sera appliquée si cette règle n'est pas respectée.

Je vous remercie de lire avec attention toutes les pièces jointes à ce communiqué.

Je vous souhaite une bonne saison 2024-2025.

Le président de la commission sportive régionale

Michel KERISIT